

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février deux mille vingt cinq à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le mardi 18 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Sarah MICHON, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

Absents : Corinne BAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D24022025_02 : Demande de dotation auprès de l'Etat (DETR ou DSIL) travaux de réhabilitation Espace Culturel George Sand

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'espace culturel de la ville des Achards est une ancienne grande surface en plein cœur de bourg qui a été acquis par la commune en 2005.

Des travaux ont été effectués en 2008 afin de transformer ce lieu en un espace culturel constitué :

- D'une grande salle de 400m² comprenant une scène fixe équipée pour les spectacles et des tribunes amovibles. Des loges sont attenantes à cette salle.
- De 230m² dédiés à des salles associatives : une première formée de 3 salles modulables sur 160m² et une salle de 70m².

Enfin, l'espace culturel est équipé d'un bar de 150m² et d'une cuisine.

Il est à noter que la médiathèque est située au sein de l'espace culturel.

Aujourd'hui cet équipement est fortement utilisé avec 483 jours d'occupation avec public en 2022 et 598 en 2023. De plus, nous constatons que l'utilisation de cet espace culturel est en augmentation.

Les activités de la grande salle sont variées avec en majorité des spectacles, des conférences et des repas.

Aussi, afin de garantir des bonnes conditions d'utilisation de cet espace culturel, des réhabilitations sont nécessaires. En effet, un problème de toiture a engendré des inondations. Aujourd'hui, les travaux nécessaires à la remise en état de ce toit sont en cours de finalisation. Cependant, cet incident a également produit des infiltrations en façade, ce qui a entraîné une dégradation du bardage extérieur et des murs par la création de micros fissures.

C'est pourquoi, la commune des Achards souhaite réhabiliter son espace culturel par la reprise des bardages et des murs extérieurs dégradés par cette inondation.

Ces travaux pourront être réalisés de mai à juillet 2025.

Le chiffrage prévisionnel de ce projet est :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Peinture extérieure	11 409.00 €	Etat (DETR ou DSIL)	60 %	44 707.20 €
Bardages	56 329.18 €	Commune des Achards	40%	29 804.80 €
Aléas (10%)	6 773.82 €			
TOTAL (HT)	74 512.00 €	TOTAL		74 512.00 €

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD souhaite savoir s'il s'agit du même type de bardage que l'existant. Monsieur Didier RETAILLEAU répond affirmativement afin d'être en harmonie.

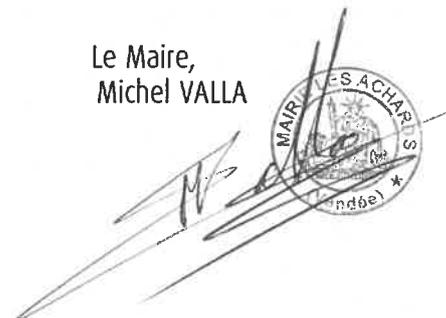
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ci-dessus exposé,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL,
- Décide d'inscrire le montant des travaux au budget 2025,
- Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 03/03/2025
Au registre